



L'entreprise Mont-Saint-Aignan Energie Verte (MAEV) s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation, la COP21 Rouen Normandie, auprès de tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) du territoire, pour leur permettre d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs, à l'horizon 2050 sont :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

L'entreprise Mont-Saint-Aignan Energie Verte (MAEV), filiale du Groupe Coriance, est la société dédiée à l'exploitation du réseau de chauffage urbain de la Ville de Mont-Saint-Aignan. Située à Mont-Saint-Aignan, MAEV a pour mission de fournir à ses usagers l'énergie thermique nécessaire à la satisfaction de leurs besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire en mettant en œuvre des solutions performantes, économiques et respectueuses de l'environnement. Afin de respecter ces engagements, MAEV a construit la chaufferie biomasse de Mont-Saint-Aignan qu'elle exploite depuis 2016.

L'équipe gérant le réseau de chaleur et ses chaufferies se compose de 5 personnes et bénéficie de l'appui de l'agence locale de Coriance (5 personnes) ainsi que du siège du groupe.

En France, plus de 40 % de l'énergie finale consommée l'est par le secteur du bâtiment : les deux principaux postes de consommation sont le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Réduire nos consommations d'énergie et nos émissions de CO2 est un véritable enjeu, que le chauffage urbain aide à relever.

La mutualisation des moyens de production de la chaleur présente des avantages écologiques : elle permet en effet de valoriser une ressource propre, locale et renouvelable comme la biomasse, ou de mettre en œuvre des techniques au rendement élevé, comme la cogénération et donc de faire des économies d'énergie primaire. Ces techniques seraient inaccessibles à chacun des abonnés séparément.

Par ailleurs, les installations de chauffage urbain sont plus performantes que les chaudières individuelles ou collectives : elles consomment moins d'énergie primaire et émettent moins de poussières ou de gaz à effet de serre. Elles sont régulièrement contrôlées et les réglementations auxquelles elles sont soumises sont très strictes.

De par la nature de son activité, MAEV se pose ainsi comme un acteur au quotidien de la transition écologique.

Depuis 2012, l'entreprise MAEV a déjà mis en place plusieurs actions en matière de transition écologique :

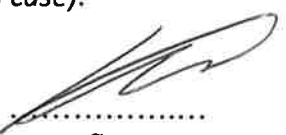
- Efficacité énergétique :
 - Rénovation et renouvellement du réseau de chaleur de Mont-Saint-Aignan
 - Passage du réseau en basse température
 - Rénovation des moyens de production de la chaufferie gaz
 - Recours à la cogénération
 - Automatisation du fonctionnement du réseau
 - Suivi et amélioration continue des rendements de production et distribution
- Energies renouvelables :
 - Construction d'une chaufferie biomasse
 - Introduction d'une part de chaleur majoritairement renouvelable dans le mix énergétique du réseau depuis 2016
 - Substituer la chaleur renouvelable du réseau de chaleur à des énergies fossiles en développant le service
- Déchets / matière :
 - Utilisation d'écorces et de bois d'élagage dans l'approvisionnement en biomasse
 - Utilisation de bois de récupération (sorti du statut de déchet) dans l'approvisionnement biomasse
 - Valorisation des cendres en épandage agricole
- Numérique :
 - Création d'espaces abonnés en ligne permettant aux abonnés de suivre leur consommation
 - Mise en place d'une gestion technique centralisée (GTC)
- Biodiversité : développement des haies bocagères en milieu agricole, au travers de la participation à l'émergence d'une filière de valorisation énergétique du bois bocager
- Autres : MAEV est quadruple certifiée :
 - ISO 50001 : Management de l'énergie
 - ISO 9001 : Management de la qualité
 - ISO 14001 : Management de l'environnement
 - OHSAS 18001 : Management de la santé et de la sécurité au travail

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,
Considérant les motivations de l'entreprise MAEV et les actions qu'elle a déjà mises en place,
L'entreprise MAEV s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Patrick MICHEL, Président, représentant légal de l'entreprise MAEV, domiciliée 43 avenue du Mont-aux-Malades, 76130 Mont-Saint-Aignan, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par :

- Efficacité énergétique :
 - Poursuite du renouvellement du réseau de chaleur de Mont-Saint-Aignan
 - Suivi et amélioration continue des rendements de production et distribution
 - Energies renouvelables :
 - Optimiser le taux de couverture par la biomasse afin de valoriser au maximum l'énergie renouvelable
 - Substituer la chaleur renouvelable du réseau de chaleur à des énergies fossiles en développant le service
 - Biodiversité :
 - Développement des haies bocagères en milieu agricole, au travers de la participation à l'émergence d'une filière de valorisation énergétique du bois bocager (accroissement des quantités valorisées)
 - Développement de la biodiversité sur le site de la chaufferie
 - Autres : maintien de la quadruple certification ISO 50001 / 9001 / 14001 / OHSAS 18001
- J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement (*cocher la case*).

Fait à Mont-Saint-Aignan, le


Signature

Patrick MICHEL
Président